

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 8 AVRIL 2026

DELIBERATION 2026.32 – DELIVRANCE DES TITRES D IDENTITE/PASSEPORTS RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT AUPRES DE LA COMMUNE DE VAYRES

Effectif du Conseil	29	Date de convocation	01 AVRIL 2026
Conseillers en exercice	29	Date de la séance	08 AVRIL 2026
Conseillers présents	25	Heure de la séance	19H00
Nombre de votants	29	Lieu de la séance	Salle du Conseil Municipal
Quorum	15	Président de séance	Laurent de LAUNAY
Procurations	4	Secrétaire de séance	Mme Aïnhua GUIBERT Conseillère Municipale

MEMBRES DU CONSEIL	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	POUVOIR A
DE LAUNAY Laurent	X			
GLIZE Caroline 1 ^{er} Adjointe	X			
VEYSSIERE André, Adjoint	X			
CARRERE Sophie, Adjointe	X			
MASSY Joel, Adjoint	X			
RICHEFORT Julie, Adjointe	X			
MASSY Joel, Adjoint	X			
FLAHAUT Serge, Adjoint	X			
SARRAUTE Valérie, Adjointe	X			
DUBREUIL Thierry, Adjoint	X			
SARRAZIN Anne-Marie, CM	X			
DIRHEIMER Thierry, CM	X			
CARO Chantal, CM	X			
SIMON Eric, CM	X			
CHEDEVILLE Maud, CM	X			
BRARD Philippe, CM		X		M Thierry DUBREUIL
GUIBERT Aïnhua, CM	X			
FABERES Denis, CM		X		Mme Caroline GLIZE
BANYMANDHUB Sarah, CM		X		M. Joel MASSY
GUEGAN Malo, CM	X			
LEBRUN Estelle, CM	X			
LAGENEBRE Olivier, CM	X			
JESSON Yasmina, CM	X			
BEAURAIN Lucas, CM	X			
PIERRE Julia, CM	X			
De NARDI Jean-Paul, CM	X	X		M. Serge FLAHAUT
SICARD Hélène, CM	X			
MONTAUBAN Frédéric, CM	X			
VENEZIA Monique, CM	X			

Délibération 2026.32

DELIVRANCE DES TITRES D'IDENTITE/PASSEPORTS : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRES DE LA COMMUNE DE VAYRES

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu le Code Général de la fonction publique, notamment les articles L. 512-6 et suivants,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Considérant que la commune de Vayres continue d'assurer, le dispositif de recueil pour les cartes nationales d'identité/passeports biométriques afin d'améliorer la délivrance de ces titres d'identité sur le territoire du Libournais ;

Considérant la volonté de la commune d'Izon d'être partie prenante de ce projet avec la mise à disposition d'un des agents de l'accueil à raison de 8 heures par semaine ;

Vu l'avis favorable de la commission Ressources en date du 1^{er} avril 2026 ;

A ce titre, il est proposé aux membres du Conseil de :

- **APPROUVER** le renouvellement de la convention de mise à disposition de personnel ci-annexée pour une durée de 3 ans ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer cette convention.

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapport de présentation de Madame Valérie SARRAUTE, Adjointe au Maire et en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés, 29 Pour, 0 contre, 0 Abstention

- ✓ **APPROUVE** le renouvellement de la convention de mise à disposition de personnel ci-annexée pour une durée de 3 ans ;
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention.

Publiée le

Fait à Izon, le 08 avril 2026

La Secrétaire de séance



Aïnhua GUIBERT

Le Maire,



Laurent de LAUNAY.

Le Maire,

*certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs de la Mairie,

*informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet www.telerecours.fr